

# Secours Immédiat au décès

## Conseil de gérance du 19 décembre 2022

**Participants** : Docteurs Bastien, Girardier, Laurier, Michel, Saconney, Tricot,

**Membres excusés** : Docteurs Lebel, Mariel et Sturm

La réunion se déroule chez le Dr Bastien. Le Dr Girardier ouvre la séance et donne la parole au trésorier pour expliquer aux membres présents les difficultés de gestion, liées à la charge de travail du trésorier.

### **1 – MODALITES DE GESTION DES ADHERENTS**

Le trésorier Bastien présente les modes de gestion et d'appels de cotisations, suite au décès d'un médecin adhérent.

Au décès d'un adhérent, la famille contacte le directement le trésorier qui demande l'envoi d'une déclaration officielle du décès et d'un RIB. Après contrôle du solde du compte du médecin décédé et du ou des bénéficiaires mentionnés dans l'enveloppe cachetée remise initialement par le médecin, le paiement de 5 000 € actuel est effectué immédiatement aux bénéficiaires. Une lettre de condoléance avec information sur le paiement est adressée au bénéficiaire. Cette somme de 5 000 € peut être ventilée entre plusieurs bénéficiaires selon les désirs du médecin décédé.

Par l'ordinateur, les dossiers de chaque médecin sont mis automatiquement à jour en reportant pour chaque médecin la cotisation due pour ce décès et fixée selon l'état actif ou retraité de l'adhérent.

L'appel général de cotisation à l'ensemble des adhérents peut alors être envoyé à partir d'une lettre pré établie qui, par informatique, sera personnalisée pour chaque cotisant en reportant en particulier le solde du compte de l'adhérent. Les 180 courriers actuels sont expédiés par le système postal Maleva.

Les paiements arrivent au trésorier de 2 manières :

- Soit par virement postal sur le compte Banque Postale
- Soit par chèques qui devront être compostés et envoyés à la banque, accompagnés d'une liste justificative.

A réception, tous les règlements de chaque adhérent peuvent alors être saisis sur ordinateur, soit à ce jour, pour un décès, une saisie de 180 règlements (virement ou chèque).

Un contrôle régulier des paiements est assuré pour dépister les retards de paiement et effectuer un rappel personnalisé éventuel.

# Secours Immédiat au décès

## Conseil de gérance du 19 décembre 2022

### **2 – ALLEGEMENT DE LA CHARGE DU TRESORIER**

Cette présentation du travail bénévole du trésorier montre bien la charge importante qui lui incombe, surtout quand on évalue ce travail pour une dizaine de décès en moyenne chaque année, soit 1 800 opérations bancaires.

#### **Comment peut-on alléger ce travail ?**

La seule charge qui peut être allégée est le nombre de saisie des règlements postaux et bancaires.

1 – En demandant en début d'année le versement d'une somme forfaitaire anticipant l'appel d'une dizaine de décès, ce qui représenterait un règlement de 250 à 270 €. Ce paiement global réduirait sérieusement les saisies bancaires unitaires.

2 – En demandant aux adhérents de payer plusieurs décès par anticipation, lors d'un appel de cotisation. La somme est comptabilisée et apparaît dans l'état du compte mentionné lors de l'appel. Au décès de l'adhérent l'éventuel crédit de son compte lui sera remboursé.

3 – En regroupant par 2 ou 3 les décès lors de l'appel à cotisations. Cette formule ne doit pas pénaliser le règlement des bénéficiaires, car les 10 000 € ou 15 000 € nécessaires seront pris par anticipation sur les réserves de l'association.

4- En incitant nos adhérents à payer plutôt par virement bancaire ce qui réduirait le nombre de chèques qui demandent le plus de travail.

Après une discussion sérieuse, la formule 1 de paiement anticipé forfaitaire de 250 à 270 € est rejetée, car elle risque de rebuter nombre d'adhérents et les faire abandonner l'association.

Les autres formules semblent jouables à condition d'en informer nos adhérents et de justifier ces modifications demandées. Un courrier du Président informera nos adhérents de cette mise en œuvre dès janvier 2023.

### **3 – RAPPORT D'ACTIVITES PROVISOIRE 2022**

Un rapport d'activités provisoire arrêté au 30 novembre 2022 est commenté par le trésorier. Il mentionne 180 adhérents, dont 94 actifs et 86 retraités. On regrette 3 démissions et 9 décès dans l'année qui ont déjà été réglés aux bénéficiaires. Les appels à cotisation des 2 derniers décès sont en cours et se poursuivront sur l'année 2023.

Ce rapport d'activités associant le bilan financier provisoire est joint à ce compte rendu.

# Secours Immédiat au décès

## Conseil de gérance du 19 décembre 2022

### **4 - BILANS FINANCIERS**

Il montre un résultat provisoirement déficitaire de de 3 809,70 € expliqué par le fait que tous les décès ont été réglé aux bénéficiaires mais que les appels de cotisations aux adhérents sont en cours d'encaissement.

On constate un actif important de 107 016,42 € nécessaires dans l'avenir proche pour compenser les insuffisances de recettes à venir du fait de la réduction de nos effectifs , tout en voulant assurer un versement respectable de somme lors du décès.

On ne s'étonnera pas du nombre de compte bancaire en cours. Il a été retenu au Conseil de gérance du 2 février 2022 de conserver uniquement la Banque postale pour les virements et la Banque Populaire pour la gestion et la remise des chèques. Le compte sur la Caisse d'Epargne encore mentionné est en cours de résiliation.

### **5- QUESTIONS DIVERSES**

- Le Dr Tricot suggère de faire un rappel des bénéficiaires auprès des membres de l'association, car sûrement un nombre non négligeable a oublié les noms des bénéficiaires désignés. Un rappel de ce type avait été fait en 2016. Rien ne s'oppose à le renouveler en 2023. Les médecins seront informés que leur nouvel envoi remplacera le précédent qui sera immédiatement détruit.
- Le Dr Bastien rappelle que son âge avançant, il serait sûrement utile que les modalités de gestion de l'association soit connues et prises en charge en duo par un autre administrateur. Peu de retour au Conseil ! Par sécurité, un manuel de procédure a été rédigé et il est en cours de modification.
- Une recherche de nouveaux candidats au Conseil de gérance sera faite par le Dr Laurier à qui sera communiquée une liste de prospection d'adhérents de Côte d'Or, âgés de 50 à 70 ans.
- Pour une prochaine réunion, le Dr Laurier nous propose une salle de réunion sur la paroisse de son secteur.

**L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est close à 12H30.**

**Les membres se retrouvent pour un déjeuner convivial au restaurant le Comptoir près de la gare.**

*Le Président*

*Dr Jacques GIRARDIER*

*Dijon le 05 janvier 2023*

*Rédaction de séance : Dr Henri BASTIEN*